

Entrepreneur peintre décorateur | Entrepreneuse peintre décoratrice

Un métier haut en couleurs !



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

La peinture habille les murs et les plafonds de nos bâtiments, mais aussi les portes, les fenêtres, les volets, les meubles... de nos intérieurs.

Le métier de peintre décorateur est un mélange de créativité, de dextérité et de technicité.

Journée-type

Vous travaillez dans une entreprise qui se charge de la décoration et de la finition du bâtiment.

Sous les directives d'un patron, vous bouchez, enduisez, poncez, mélangez les couleurs, appliquez la peinture ou le papier peint.

Vous préparez minutieusement les supports afin qu'ils soient parfaitement lisses. Vous faites les mélanges de peinture, que vous appliquez sur la surface avec soin et précision à l'aide de rouleaux et de pinceaux. Outre la peinture, la résine ou le vernis, vous utilisez aussi d'autres revêtements, tels que papiers peints, tissus, moquettes et linoléums.

Vous apportez expertise et conseils en tenant compte de la mode, de la fonctionnalité de la pièce et des goûts des clients.

Métier du bâtiment en constante évolution, vous vous tenez au courant des nouvelles tendances et techniques.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Créer votre propre entreprise de peinture en bâtiment

- Travailler comme artisan dans une entreprise de peinture en bâtiment
- Vous perfectionner dans une technique propre à la peinture en bâtiment

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être peintre décorateur ?

Vous devez être rigoureux, résistant physiquement, polyvalent et respecter les consignes et règles de sécurité.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre dextérité, votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vos compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Construction.

Programme:

1^{ère} année (244h)

- Formation à la sécurité de base en construction (FDB 12h)
La formation à la sécurité de base est obligatoire pour une majorité des travailleurs du secteur de la construction, dont les apprenants en formation. Une attestation de suivi est délivrée par l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard dans le mois qui suit sa date d'engagement.
- Organisation du chantier - Travaux en hauteur (12h)
- Analyse, préparation et communication (16h)
- Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- Travaux préparatoires d'un subjectile (48h)
- Travaux d'apprêt (24h)
- Travaux d'application des premières couches (24h)

- Travaux de finition murs et plafonds (32h)
- Pose d'un élément décoratif (12h)
- Travaux de peinture à 2 composants (4h)
- Travaux d'application peinture bois et métal (32h)
- Pistolage (16h)

2^{ème} année (252h)

- Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (8h)
- BIM, outils numériques & gestion de chantiers (4h)
- Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)
- Techniques spécifiques peinture (36h)
- Notions de colorimétrie (16h)
- Mise en peinture - décoration d'une pièce (24h)
- Tableur Excel et métrés appliqués (16h)
- Pistolage (12h)
- Pose d'un revêtement souple de mur (32h)
- Travaux préparatoires d'un revêtement de sol souple (8h)
- Pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant (36h)

3^{ème} année (264h)

- Aspects financiers - Offre de prix (16h)
- Technologie et mode d'exécution (4h)
- Documents de référence, unités de mesure et code de mesurage (12h)
- Plan de sécurité et santé (12h)
- Analyse technique et offres de prix - Travaux dirigés (32h)
- Création d'entreprise et législation - Environnement (4h)
- Ouverture administrative du chantier (4h)
- Plannings (12h)
- Tolérances et normes spécifiques (4h)
- Pathologies (4h)
- Gestion de l'exécution technique du chantier (24h)
- Aspects financiers - Frais généraux d'entreprise et coefficient d'entreprise (4h)
- Gestion administrative et financière du chantier d'exécution (20h)
- Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)
- Création d'entreprise et législation (32h)
- Aspects comptables financiers et fiscaux (52h)
- Gestion commerciale (12h)
- Suivi du projet technique (12h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez. Soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages. Il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue des 3 ans de formation, vous obtenez un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion.

Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés. Par ailleurs, il est possible d'obtenir dès la fin de la 2^{ème} année, un CECAF Peintre décorateur (Certificat de Compétences Acquisées en Formation).

A l'issue du module "Formation à la sécurité de base en construction (FDB)", vous obtenez une attestation "Formation à la sécurité de base en construction".

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Entrepreneur peintre décorateur et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

stage obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)